



CÔTE D'IVOIRE

QUESTIONS GÉNÉRALES

Juin 2022

Le présent document de la série des questions générales sur la Côte d'Ivoire a été établi par une équipe des services du Fonds monétaire international. Il repose sur les informations disponibles au moment où il a été achevé, le 31 mai 2022.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



CÔTE D'IVOIRE

Questions générales

Le 31 mai 2022

Approuvé par
le **département Afrique**

Rédigé par Kaleb Tamiru Gulilat (département des finances publiques), Claire Gicquel et Bertrand Gruss (tous deux du département Afrique).

TABLE DES MATIÈRES

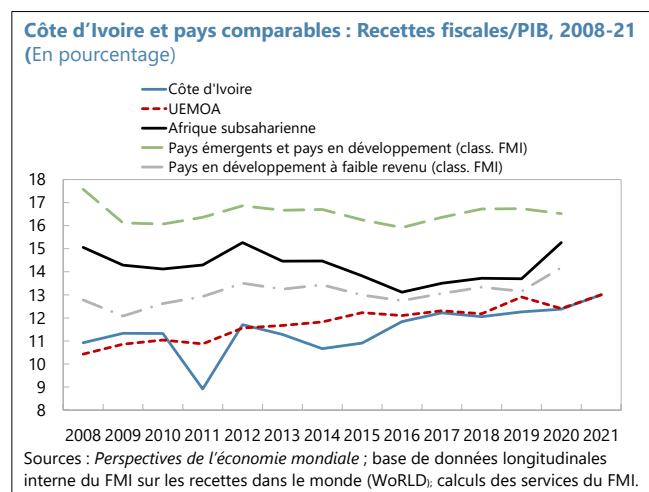
ÉVALUATION DE L'EFFORT DE MOBILISATION DES RECETTES INTERIEURES	2
A. Comparaison internationale de la performance des recettes fiscales de la Côte d'Ivoire	2
B. Diagnostic général du système fiscal	4
C. Mesures fiscales récentes en Côte d'Ivoire	6
D. Recommandations suggérées pour la politique de mobilisation des recettes intérieures	8
Bibliographie	13
PROFITER DES AVANTAGES COMPARATIFS POUR DIVERSIFIER ET VALORISER LES EXPORTATIONS DE LA COTE D'IVOIRE	15
GRAPHIQUES	
1. Structure des exportations de marchandises de la Côte d'Ivoire	16
2. Prix à l'exportation	17
3. Exportations de cacaoet de cacao transformé	18
4. Potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée pour les exportations primaires	20
Bibliographie	24

ÉVALUATION DE L'EFFORT DE MOBILISATION DES RECETTES INTERIEURES¹

Les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire ont augmenté ces dernières années, soutenues par les efforts des autorités, notamment en matière d'administration fiscale et de numérisation. Toutefois, elles restent faibles par rapport aux normes internationales en raison d'exonérations fiscales ainsi que du faible niveau de la fiscalité indirecte et du non-respect des règles fiscales. Si les récentes mesures fiscales sont encourageantes, d'autres changements de politique sont nécessaires qui devraient être solidement intégrés dans des réformes globales de la politique fiscale et de l'administration fiscale afin de donner un coup de pouce à la mobilisation des recettes. Les réformes de politique fiscale de la Côte d'Ivoire devraient porter plus particulièrement sur la simplification du régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et l'amélioration de sa progressivité, la réduction ou l'élimination des exonérations fiscales discrétionnaires et légales (notamment pour la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur les bénéfices des entreprises) et s'attacher à mieux exploiter le potentiel de recettes non réalisé de l'impôt foncier et des droits d'accises. Les réformes de l'administration fiscale devraient être soutenues pour poursuivre la modernisation de l'administration fiscale et douanière, pousser plus loin la numérisation et améliorer la gestion des ressources humaines.

A. Comparaison internationale de la performance des recettes fiscales de la Côte d'Ivoire

1. La performance des recettes fiscales en Côte d'Ivoire reste un défi majeur. Malgré la récente augmentation à 13 % du PIB en 2021, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire restent bien inférieures à l'objectif de convergence de 20 % du PIB (FMI 2021) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et sont faibles par rapport aux normes internationales. En effet, entre 2008 et 2020, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire n'ont pas atteint les niveaux moyens de l'Afrique subsaharienne, des pays en développement à faible revenu et des marchés émergents.



2. Les faibles rendements des recettes fiscales s'expliquent par l'omniprésence des exonérations, en particulier dans les secteurs qui sont des moteurs essentiels de la croissance

¹Rédigé par Kaleb Tamiru Gulilat.

économique (par exemple, l'agroalimentaire, la construction, les transports), ainsi que par le faible niveau de la fiscalité indirecte et le non-respect des règles fiscales.

3. De nombreux pays ont réussi à dégager d'importants gains de recettes, par l'application de mesures portant à la fois sur la politique fiscale et l'administration des recettes afin d'élargir l'assiette des impôts directs et indirects (Akitoby et al., 2020 et 2018).

Ces mesures comprenaient l'application d'une meilleure discipline fiscale (en particulier, des audits fondés sur le risque, l'enregistrement, le dépôt des déclarations fiscales, le paiement et l'établissement de rapports, y compris par le biais de la numérisation), ainsi que par la réduction des exonérations - le plus souvent liées à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'impôt sur les sociétés (IS) et à d'autres taxes sur les biens et services - et/ou l'élimination d'exonérations temporaires ou autres incitations fiscales.

4. De nombreux pays ont axé leurs efforts de mobilisation des recettes sur la fiscalité indirecte, en particulier sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), compte tenu de sa large base d'imposition portant sur la consommation et de sa plus grande efficacité de recouvrement (Akitoby et al., 2020).^{2, 3}

5. Comme la plupart des réformes, la réforme fiscale est un processus, par nature, politique, souvent en butte à la résistance des groupes dont les avantages sont remis en cause (Abdel-Kader et de Mooij 2020 ; Akitoby et al., 2020 ; FMI 2018). Le gain d'un large appui ne peut s'obtenir que par une consultation inclusive réunissant les multiples parties prenantes de la société (entreprises, professionnels de la fiscalité, organisations de la société civile, etc.) - couplée à une stratégie de communication efficace soulignant les avantages des réformes pour la société, tels que le financement de dépenses utiles sur le plan social, rendu possible par l'augmentation des recettes (Abdel-Kader et de Mooij, 2020 ; Akitoby et al., 2020 et 2018). L'accent mis sur l'effet conjoint des réformes fiscales (surtout si elles sont progressives) et des dépenses supplémentaires qu'elles contribuent à financer pourrait permettre de recueillir davantage de soutien, malgré l'opposition possible des parties prenantes qui seront plus taxées (Abdel-Kader et de Mooij 2020). Dans le même temps, il est également important de renforcer les dispositifs institutionnels, notamment la capacité (au sein de l'unité de politique fiscale) d'entreprendre de solides analyses quantitatives et qualitatives des réformes possibles (voir, par exemple, Notes pratiques : Grote (2017), Création d'une unité de politique fiscale).⁴

²Les efforts en matière de politique et d'administration améliorent le ratio d'efficacité C, défini comme étant les recettes réelles de la TVA par rapport aux recettes théoriques qui seraient perçues si la taxe était prélevée à un taux uniforme sur l'ensemble de la consommation finale et en supposant un respect total des règles fiscales.

³Dans l'échantillon étudié, le ratio d'efficacité C moyen est passé de 0,25 et 0,47 en 2000 à 0,36 et 0,57 en 2015 respectivement, pour les pays à faible revenu (PFR) et les pays à économie émergente (Akitoby et al., 2020 et 2018).

⁴<https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2017/10/19/How-to-Establish-a-Tax-Policy-Unit-45322>.

B. Diagnostic général du système fiscal

Politique fiscale

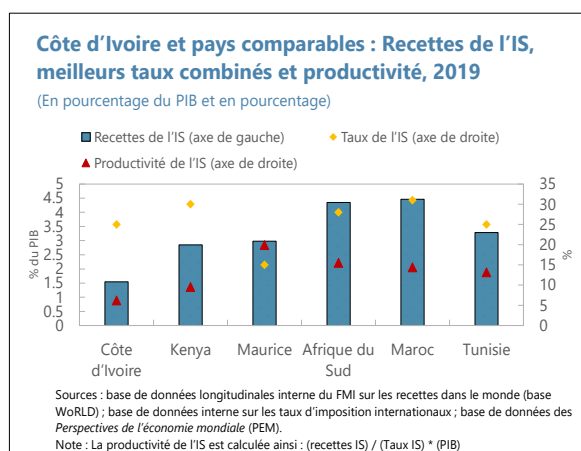
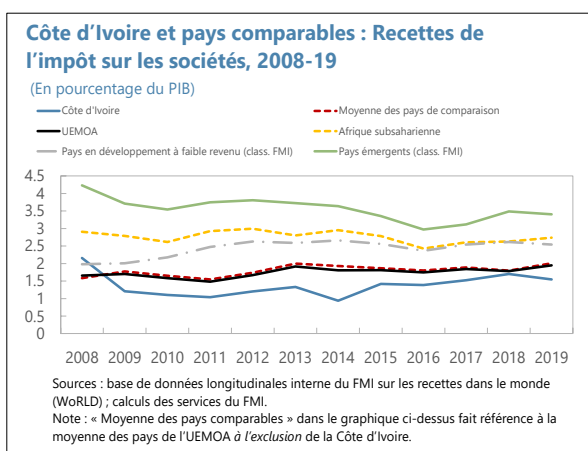
Fiscalité directe

Impôt sur le revenu (IRPP)

6. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est complexe et opaque, juxtaposant une fiscalité cédulaire et une imposition du revenu global (impôt global sur le revenu). Le calcul des obligations fiscales tient compte, en outre, d'un quotient familial,⁵ ainsi que d'exonérations et d'abattements fiscaux (*abattement forfaitaire*) de 20 % et 15 %. Toutefois, la conception des abattements fiscaux (*abattement forfaitaire*) est régressive, dans la mesure où la réduction globale du revenu imposable entraîne des réductions d'impôt plus fortes pour les tranches d'imposition supérieures (Leduc, S. et al 2020). De plus, l'article 120 du code général des impôts prélève un impôt proportionnel de 1,5 % sur les revenus du travail, ce qui ajoute une couche supplémentaire d'imposition.

Impôt sur les bénéfices des entreprises (IBE)

7. La performance des recettes et l'équité globale de l'impôt sur les bénéfices des entreprises (IBE)⁶ est diminuée par de nombreuses exonérations fiscales, un code sur les investissements généreux et l'économie informelle (MI 2021).



⁵Effectivement, le quotient familial est un mécanisme de répartition du revenu sur un nombre calculé de membres de la famille - et il est hautement régressif puisqu'il est plus avantageux pour les familles nombreuses à haut revenu.

⁶Le code général des impôts de la Côte d'Ivoire ne prévoit pas d'impôt sur les sociétés (IS) à proprement parler, mais plutôt un impôt sur les bénéfices des entreprises (IBE). Pour des raisons de cohérence avec les pays de comparaison, le terme d'impôt sur les sociétés (IS) est utilisé de manière interchangeable pour désigner l'impôt sur les bénéfices des entreprises dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

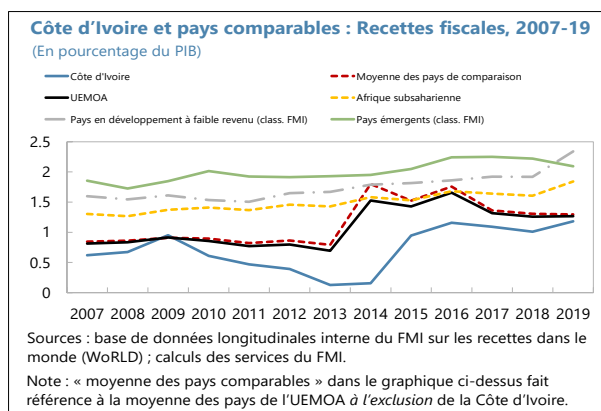
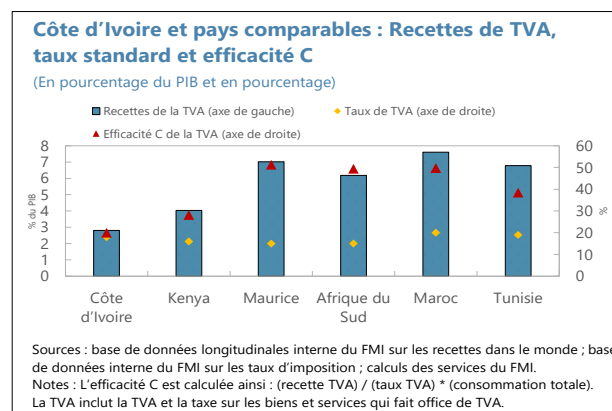
Impôt foncier

8. Les recettes de l'impôt foncier (0,54 % du PIB en 2018) sont comparables à celles d'autres pays en développement, pour lesquels la moyenne se situe autour de 0,6 % du PIB (FMI 2021). L'objectif de recettes fixé à 1 % du PIB pour l'impôt foncier est généralement considéré comme une référence par les experts.⁷

Fiscalité indirecte

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

9. En matière de politique fiscale, l'écart le plus important par rapport aux pays pairs réside dans la faiblesse des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui, à 3 % du PIB, ne représente que la moitié de ce que les marchés frontaliers non pétroliers collectent, ce qui correspond à un faible ratio d'efficacité C de 0,2 (2019). Cela pourrait être attribué principalement aux exonérations de TVA (par exemple, dans le secteur de la construction, les industries des céréales et des oléagineux), à des taux réduits, ainsi qu'à un faible respect des règles fiscales.



Droits d'accises

10. Les recettes des droits d'accises de la Côte d'Ivoire se sont stabilisées autour ou en dessous de 1 % du PIB tout au long de la période 2007-19, ce qui laisse supposer un important potentiel de recettes inexploité. En 2019, si l'on observe une légère augmentation des recettes des droits d'accises en Côte d'Ivoire, leur niveau reste bien inférieur aux moyennes de l'Afrique subsaharienne et des pays en développement à faible revenu (voir le graphique ci-dessus à droite). Une étude internationale indique que le potentiel de recettes des droits d'accises varie de 1 % du PIB dans les pays à faible revenu à 2,5 % du PIB dans les pays avancés (Abdel-Kader et de Mooij, 2020). La politique en matière de droits d'accises devrait en général être axée sur quelques biens ciblés, notamment le tabac, l'alcool, les carburants et éventuellement les véhicules de tourisme. L'article 359 du code général des impôts de la Côte d'Ivoire prévoit un taux de TVA réduit

⁷Ahmad et al (2017) tel que cité dans Rota-Graziosi et al. (2018).

sur les produits pétroliers, ce qui semble incohérent avec la logique économique du prélèvement de droits d'accises ciblés sur ces produits. L'harmonisation des taux d'accises avec les directives régionales de l'UEMOA serait particulièrement utile pour assurer des niveaux de taxation similaires dans les pays voisins, minimisant ainsi les risques de trafics illégaux tels que le trafic d'alcool et la contrebande.

11. En général, de multiples régimes de droits d'accises, s'ils sont affectés à une fin spéciale, peuvent entraver la souplesse nécessaire à l'affectation de ressources mises en commun et qui dépendent des priorités de dépenses prévalentes. Le code des droits d'accises de la Côte d'Ivoire comprend des droits d'accises supplémentaires affectés au tabac. L'article 1085 du code des impôts prévoit une taxe spéciale de 5 % sur le tabac pour le développement du sport (*taxe spéciale sur le tabac pour le développement du sport*). Les recettes de cette taxe sont affectées comme suit : 50 % à la Fédération ivoirienne de football, 35 % aux autres fédérations sportives et 15 % à l'unité de projet d'infrastructures socio-sportives. L'article 1133 du code des impôts prévoit une autre taxe spéciale de 2 % supplémentaires, *la taxe de solidarité et de lutte contre le SIDA et le tabagisme*. Les recettes de cette taxe sont affectées comme suit : 70 % pour le Fonds national de lutte contre le SIDA et 30 % pour le programme national de lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et autres addictions.

Administration fiscale

12. Des efforts importants ont été consacrés au renforcement de l'administration fiscale en Côte d'Ivoire, notamment dans les domaines de la numérisation complète des processus d'administration fiscale et douanière. Les réformes de l'administration fiscale sont des réformes profondes qui nécessitent des changements d'organisation et la formation continue du personnel pour l'adapter aux nouvelles tâches. La Côte d'Ivoire doit maintenir l'élan des réformes en cours, en vue de soutenir sa capacité de mobilisation fiscale. Il convient toutefois de souligner que l'amélioration de l'administration fiscale a peu de chances de générer à elle seule des recettes si le cadre politique est fragmenté et si les possibilités d'évasion et de fraude fiscales ne sont pas contrôlées de manière adéquate.

C. Mesures fiscales récentes en Côte d'Ivoire

13. La Côte d'Ivoire met en œuvre des mesures pour améliorer la mobilisation des recettes, en appliquant à la fois des mesures de politique et d'administration fiscales.

L'autorité fiscale, la direction générale des impôts (DGI) indique une augmentation de 20 % des recettes fiscales de 2020 à 2021,⁸ qui est attribuée aux efforts de politique fiscale (59,6 milliards de FCFA, soit environ 5,2 points de pourcentage de l'augmentation), au renforcement de l'administration fiscale (163,3 milliards de FCFA, soit environ 14,6 points de pourcentage de

⁸C'est nettement plus que l'augmentation du PIB. Toutefois, les niveaux de recettes fiscales ont probablement été affectés négativement en 2020 à la suite de la pandémie de COVID-19 ; par conséquent, l'augmentation des niveaux de recettes de 2020 à 2021 est probablement due aussi à un effet de rebond.

l'augmentation) et au recouvrement des arriérés fiscaux liés aux mesures COVID-19 (11,2 milliards de FCFA, soit environ 0,2 point de pourcentage de l'augmentation).

14. Les mesures spécifiques comprenaient la rationalisation des exonérations fiscales, l'enregistrement cadastral des terrains pour améliorer les taxes foncières, l'augmentation des recettes des droits d'accises et la modernisation de l'administration fiscale par la numérisation. Ces mesures sont examinées plus en détail dans les paragraphes suivants.

Renforcement de la politique fiscale

Rationalisation des exonérations fiscales

15. Les mesures incluses dans le plan 2019 du gouvernement pour rationaliser les exonérations fiscales ont permis de créer des recettes supplémentaires en 2021 d'environ 18 milliards de FCFA (environ 30 millions de dollars). Les recettes supplémentaires proviennent de la suppression des exonérations liées à l'investissement accordées à la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) ainsi que des subventions publiques allouées à l'Association pour la promotion des exportations (APEX-CI).

Impôt foncier

16. Un inventaire cadastral des parcelles imposables effectué entre 2018-2021, a fait passer le total des parcelles imposables à l'échelle du pays de 504 171 (30 %) à 1 371 332 (69 %). Dans la ville d'Abidjan, l'inventaire cadastral est passé de 240 141 (60 %) à 360 183 (82 %), tandis qu'à l'intérieur du pays, l'augmentation correspondante est passée de 264 030 (21 %) à 1 011 149 (65 %).

17. Dans un effort similaire, le service du cadastre a effectué des enquêtes foncières (audits) en 2021 sur les bâtiments de plus de deux niveaux à Abidjan. En 2021, les *droits constatés liquides* se sont élevés à 1 256 558 696 FCFA, dont 637 530 454 FCFA ont été recouverts (50,7 %). Un exercice similaire devrait se poursuivre en 2022.

Droits d'accises

18. Un effort modeste a été mis en œuvre en matière de taxes d'accises. Le taux d'accises sur le tabac a été augmenté de 39 % (8 346,80 millions de FCFA) à 40 % (8 127,15 millions de FCFA) en 2022, avec un gain potentiel de recettes fiscales estimé à 219,65 millions de FCFA (environ 0,3 million de dollars). De plus, pour les mettre en conformité avec les directives de l'UEMOA, les taux d'accises sur les produits cosmétiques ont été réduits de 50 à 15 % dans l'*annexe fiscale* de la loi de finances 2022.

Modernisation de l'administration fiscale

19. La numérisation est en cours de mise en œuvre pour simplifier/moderniser l'administration fiscale. L'*arrêté n° 0054/MPMBPE* (10 mars 2000) a rendu obligatoire la déclaration et le paiement électroniques de l'impôt (E-impôt) pour tous les contribuables réalisant

des bénéficiaires commerciaux nets (selon des règles standard) à compter du 1^{er} avril 2020. Un numéro d'identification fiscal unique (IDU) est délivré à toutes les nouvelles entreprises, tandis que la majorité des moyennes et grandes entreprises existantes ont été réenregistrées avec un nouveau IDU (FMI 2021). Il s'agit d'une étape essentielle pour permettre l'échange d'informations sur les contribuables entre les organismes publics de collecte des recettes.

20. Un nouveau système informatique (le système intégré de gestion d'impôts - SIGICI), a également été déployé dans l'ensemble des services de l'administration fiscale de Côte d'Ivoire (la direction générale des impôts - DGI) au dernier trimestre 2020 pour permettre la fourniture de données fiables pour les contrôles fiscaux, suivre l'état des obligations fiscales en temps réel et fournir aux décideurs des informations pertinentes pour assurer une gestion efficace.

21. L'inventaire cadastral numérique des parcelles de terrain (E-Cadastre) est institué depuis 2019, ce qui a entraîné la réévaluation de l'assiette de l'impôt foncier et l'intégration de 78 000 nouvelles parcelles de terrain imposables. Le nombre de lots taxés a augmenté de 14 %, passant de 556 130 en 2020 à 634 148 en 2021. L'impôt foncier perçu a augmenté de 12 %, passant de 164,5 milliards de FCFA (2020) à 189,4 milliards de FCFA (2021). (Une augmentation en 2020-21 d'environ 25 milliards de FCFA, soit environ 40 millions de dollars ou environ 0,06 % du PIB.)⁹

22. Le Livre foncier électronique (LIFE), qui permet la traçabilité des transactions immobilières, a été mis en service en 2017 et a conduit à une augmentation substantielle des recettes de la conservation foncière. Les recettes ont augmenté de 58,2 milliards de FCFA en 2018 à 81 milliards de FCFA en 2020 et ont atteint 106,1 milliards de FCFA en 2021. (Une augmentation en 2020-21 d'environ 25 milliards de FCFA, soit environ 40 millions de dollars ou environ 0,06 % du PIB.)

23. Les mesures supplémentaires d'administration fiscale envisagées pour l'année 2022 comprennent : *l'administration numérisée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les contrôles fiscaux numérisés et le déploiement d'un dispositif de contrôle des flux d'information par télécommunication.* La direction générale des impôts (DGI) indique que les recettes supplémentaires attendues de la mise en œuvre de ces mesures sont évaluées à 75 milliards de FCFA (soit environ 120 millions de dollars).

D. Recommandations suggérées pour la politique de mobilisation des recettes intérieures

Politique fiscale

Impôt sur le revenu (IRPP)

24. Adopter un système dual simplifié d'imposition des revenus et améliorer la progressivité. Cela impliquerait d'abandonner l'IGR (impôt global sur le revenu) et de s'appuyer sur

⁹Comme indiqué dans la note de bas de page 8, ce montant est aussi probablement dû à un effet de rebond.

des barèmes d'IRPP remaniés s'appliquant aux traitements et salaires (à des taux progressifs) et aux revenus des capitaux mobiles et immobiliers à des taux fixes. Cela faciliterait l'administration fiscale et rendrait le système plus transparent.

25. *Supprimer l'abattement forfaitaire de 20 % et de 15 % sur les revenus du travail.* Ces réductions compliquent inutilement le système fiscal et réduisent sa progressivité (comme expliqué plus haut). Elles peuvent être directement intégrées dans un barème d'impôt progressif révisé (nouvelle tranche d'impôt et nouveaux taux).

26. *Abroger le quotient familial et/ou le remplacer par un crédit d'impôt* d'un montant d'environ 50 000 FCFA par enfant jusqu'à un nombre maximum donné d'enfants. (Ce montant peut être rattaché à l'inflation.) (Leduc et al 2020).¹⁰ Cela renforcerait la progressivité du système. Le quotient familial est une réduction du revenu imposable, lui-même soumis à différentes tranches d'imposition, ce qui le rend régressif. En d'autres termes, le quotient familial subventionne davantage les familles riches que les familles pauvres. Un crédit d'impôt d'un montant fixe par enfant ne serait ni régressif ni progressif - il offre des subventions fiscales identiques indépendamment du revenu familial. Les économies réalisées grâce à l'abrogation du quotient familial peuvent contribuer à financer le système de crédit d'impôt par enfant ou alimenter un fonds général de l'État destiné à améliorer les dépenses sociales en faveur des familles à faible revenu non assujetties à l'impôt ou dont le revenu imposable est insuffisant pour bénéficier du crédit d'impôt par enfant.

27. *Supprimer l'impôt proportionnel de 1,5 % sur les revenus du travail* (article 120 du code général des impôts). Cet impôt supplémentaire peut être intégré dans un nouveau barème d'imposition sans perte de recettes.

28. *Rationaliser l'imposition des revenus du capital mobile et immobile en appliquant des taux proportionnels et modérés* (par exemple, un taux pour les intérêts et un taux pour les dividendes, les plus-values et les revenus locatifs). Cela faciliterait la réduction des exonérations fiscales.

Impôt sur les bénéfices des entreprises (IBE)

29. *Adopter un régime concurrentiel d'IBE dans le code général des impôts et éliminer les préférences fiscales pour d'autres instruments* (par exemple, le code sur les investissements, les conventions discrétionnaires d'exonération fiscale, etc.) Alors que la suppression de certaines exonérations fiscales pourrait rapporter environ 0,3 % du PIB en recettes fiscales (FMI 2021), la suppression de la possibilité, dans le code sur les investissements, de signer des conventions discrétionnaires d'exonération fiscale permettrait d'accroître encore les recettes fiscales (FMI 2021), la transparence et l'égalité des conditions de concurrence. S'éloigner d'une culture de négociation fiscale et rendre le système attractif, équitable et compétitif au niveau international pour tous les

¹⁰Dans le cadre de sa réforme de la politique fiscale, le Sénégal a abrogé le quotient familial de son code fiscal en 2012, le remplaçant par un crédit d'impôt par enfant (Akitoby, B. ; Honda, J. ; Miyamoto, H. ; Primus, K. ; et Sy, M. 2018).

investissements semblerait souhaitable et conforme aux meilleures pratiques internationales. Si des incitations doivent être accordées, elles doivent être proposées dans le code général des impôts et consister en des incitations fondées sur les coûts (par exemple, amortissement accéléré des immobilisations, crédits d'impôt pour des coûts de capital et de main-d'œuvre ciblés) par opposition aux incitations fondées sur le profit (exonération fiscale temporaire ou taux d'imposition réduit) (FMI 2015).¹¹

30. Il serait également important d'évaluer à nouveau si le système de taxation de l'industrie extractive est conforme aux références internationales en vigueur.

Impôts fonciers

31. *Établir des droits fixes à l'enregistrement des transactions foncières.* L'enregistrement effectif des ventes immobilières et l'introduction actuellement en cours d'un cadastre en ligne devraient soutenir la capacité de recouvrement de l'impôt foncier à moyen terme.

32. *Segmenter l'assiette de l'impôt foncier en fonction du potentiel de recettes.* Compte tenu de l'hétérogénéité de l'assiette de l'impôt foncier (en particulier en milieu urbain), la segmentation de l'assiette en fonction de l'importance des recettes peut faciliter l'administration fiscale en se concentrant sur les segments à plus fort potentiel (Banque mondiale 2019).

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

33. *Il serait essentiel d'améliorer la conception de la TVA.* Selon l'expérience internationale, il s'agit généralement d'améliorer les caractéristiques liées à *un seuil d'enregistrement, une large base et un taux unique* (Abdel-Kader et de Mooij, 2020). Si, dans le contexte actuel de hausse de l'inflation, il peut ne pas être socialement souhaitable d'augmenter les taxes sur la consommation, il reste important de continuer à évaluer l'opportunité de telles réformes à mesure que la situation s'améliore.

34. *Élargir la base d'imposition de la TVA, en élargissant le champ des secteurs couverts fiscalement à l'agriculture, au transport, à la construction, à l'immobilier, aux fournitures étrangères de services numériques et aux télécommunications.* (Par exemple, les secteurs exonérés de TVA tels que les industries des céréales et des oléagineux représentent environ 5 % du PIB (FMI 2019). Supprimer progressivement les exonérations fiscales pour converger vers les directives de l'UEMOA, notamment en limitant sévèrement le champ des exonérations discrétionnaires dans le code sur les investissements.

35. *Simplifier et rationaliser l'étendue des taux réduits sur de multiples produits et établir des critères clairs pour la fixation de ces taux réduits.* Depuis 2009, un certain nombre de

¹¹Les incitations fiscales fondées sur les coûts abaissent le coût du capital et peuvent contribuer à générer des investissements qui, autrement, n'auraient pas été réalisés. Les incitations fiscales fondées sur le profit réduisent généralement le taux d'imposition applicable au revenu imposable, font renoncer à des recettes et donc renforcent la rentabilité de projets qui auraient tout de même été réalisés sans l'incitation fiscale (FMI 2015).

produits (lait, matériaux de production pour l'énergie solaire, produits pétroliers, etc.) sont soumis à un taux réduit de TVA de 9 %. En l'absence de règle ferme, l'élargissement du nombre de produits soumis au taux réduit risque d'entraîner une perte de recettes. En outre, les taux multiples rendent l'administration de la TVA complexe (Banque mondiale, 2019). La Côte d'Ivoire devrait également reconsidérer les avantages de l'adoption d'un taux de TVA réduit sur les produits pétroliers.

36. *Supprimer les restrictions légales sur les remboursements de TVA.* Une partie des diverses demandes d'exonération provient de la restriction qui affecte le remboursement des crédits de TVA incluse dans l'article 382 du code général des impôts. Afin de promouvoir la neutralité la plus large possible de la TVA, ces restrictions devraient être supprimées (Banque mondiale, 2019).

Droits d'accises

37. *Mettre les taux des droits d'accises, y compris sur l'alcool et le tabac, en conformité avec les normes régionales de l'UEMOA* afin de contribuer à accroître les recettes fiscales et d'assurer le bon fonctionnement des marchés régionaux.

38. *Regrouper les différentes taxes d'accises en un seul prélèvement et réduire l'affectation des recettes.* La multiplicité des droits d'accises n'est peut-être pas une pratique idéale en matière de gouvernance fiscale des recettes ; toutes les recettes devraient être mises en commun pour permettre au gouvernement de décider de l'affectation des dépenses en fonction de priorités concurrentes. L'affectation des recettes prive le gouvernement de la souplesse nécessaire pour réaffecter les fonds à d'autres initiatives qui pourraient être plus nécessaires.

Séquencement des réformes de la politique fiscale

39. *Il serait essentiel d'échelonner judicieusement les réformes de la politique fiscale, étant donné que les refontes nécessaires couvrent un vaste domaine, qu'elles nécessitent plusieurs années pour être mises en œuvre et qu'elles doivent reposer sur des bases suffisantes pour éviter tout ajustement brutal.* Les réformes de la TVA et des droits d'accises pourraient être mises en œuvre en premier, car les taxes sur la consommation sont relativement plus faciles à gérer. Toutefois, il convient d'accorder une attention particulière à l'évaluation de l'incidence de ces réformes et de veiller à ce que leur mise en œuvre permette un ajustement progressif. La réforme de l'impôt foncier doit être poursuivie parallèlement aux progrès réalisés en matière de registre foncier et d'évaluation des biens. Enfin, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) nécessitera une analyse ex ante approfondie des gains potentiels de recettes et de son incidence sur sa distribution, ainsi que de ses implications incitatives pour le marché du travail et l'économie informelle. La préparation d'une telle analyse sur quelques années facilitera une mise en œuvre progressive à moyen terme, notamment en apportant des modifications significatives aux formulaires fiscaux et aux systèmes de retenue à la source.

Administration fiscale

41. Les efforts de réforme de l'administration fiscale, déjà mis en œuvre, devraient être maintenus à moyen terme pour tirer pleinement parti de l'ensemble des domaines concernés suivants.

- *Modernisation de l'administration fiscale et douanière* par la consolidation d'un seuil de TVA contraignant (lorsque plusieurs seuils existent) afin d'améliorer les performances de l'administration des recettes à moyen terme, la dématérialisation des procédures de dédouanement par la numérisation, la simplification/le renforcement du suivi du transit et des procédures spéciales et l'optimisation du contrôle de la valeur monétaire des marchandises^{12,13}
- *Numérisation de l'administration fiscale*¹⁴ en continuant à assurer la conformité avec le paiement électronique des impôts, en renforçant la capacité de collecte et d'analyse des données fiscales, en mettant pleinement en œuvre un numéro d'identification fiscale unique (IDU), en sécurisant les transactions numériques et en extrayant des indicateurs de performance.
- *Modernisation de la gestion des ressources humaines*¹⁵ par la refonte des procédures managériales et des orientations en matière d'évaluation du personnel, le renforcement des aptitudes et des compétences du personnel et l'amélioration de la communication et des relations avec les contribuables.

¹²Montagnat-Rentier, G. et al. (2020).

¹³Camaraire, H. et M. Hudon (2021).

¹⁴Jarry-Bouabid, A.-C. (2019).

¹⁵Andre, N. (2019).

Bibliographie

- Abdel-Kader, K., and R., De Mooij. (2020). *Tax Policy and Inclusive Growth*. IMF Working Paper – WP/20/271. International Monetary Fund, Washington, D.C.
- Akitoby, B., Baum, A., Hackney, C; Harrison, Olamide; Primus, K; and Salins, V. (2020). "Tax Revenue Mobilization Episodes in Developing Countries." *Policy Design and Practice*. Vol. 3 (1):1-29.
- Akitoby, B., Baum, A., Hackney, C; Harrison, Olamide; Primus, K; and Salins, V. (2018). *Tax Revenue Mobilization Episodes in Emerging Markets and Low-Income Countries: Lessons from a New Dataset*. IMF Working Paper, WP/18/234. Washington, D.C.
- Akitoby, B.; Honda, J.; Miyamoto, H.; Primus, K; and Sy, M. (2018). *Case Studies in Tax Revenue Mobilization in Low-Income Countries*. IMF Working Paper, WP/19/104. Washington, D.C.
- Grote, M. (2017). *How to Establish a Tax Policy Unit*. IMF – FAD How to Note No. 2017/002.
- IMF. (2021). *Côte d'Ivoire: Staff Report for the 2021 Article IV Consultation*. July 6, 2021.
- IMF. (2019). *Côte d'Ivoire: Sixth Reviews under Arrangement Under ECF/EFF*. IMF Country Report No. 19/366. November 19, 2019.
- IMF. (2018). "Domestic Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: What are the Possibilities?" Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Spring 2018.
- IMF. (2015). *Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment*. Report to the G-20 Development Working Group by IMF, OECD, UN and World Bank.
- World Bank. (2019). *Côte d'Ivoire - Relever le défi de la mobilisation fiscale*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Rapports d'assistance technique FMI :**
- Andre, N. (2019). *Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction Générale des Impôts*. IMF Technical Assistance Report, February-March.
- Camaraire, H. and M. Hudon. (2021). *Modernisation de l'administration douanière : amélioration de l'exploitation des données, de la conformité volontaire aux règles, et du contrôle et du suivi des exonérations*. IMF Technical Assistance Report, May.
- Jarry-Bouabid, A.-C. (2019). *Côte d'Ivoire. Indicateurs de Performance de l'Administration Fiscale Ivoirienne*. IMF Technical Assistance Report, August.
- Leduc, S., J-F Brun, B. Laporte. (2020). *République de Côte d'Ivoire : Fiscalité des entreprises et des personnes physiques*. IMF Technical Assistance Report.

Montagnat-Rentier, G., J. Clark, M. Siqueira, and P.-A. Wandja. (2020). *Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière*. IMF Technical Assistance Report, February.

Rota-Graziosi, G. G. Gilbert, and S. Leduc. (2018). *Côte d'Ivoire. La Taxe sur la valeur ajoutée, la fiscalisation du secteur informel et l'impôt foncier*. IMF Technical Assistance Report.

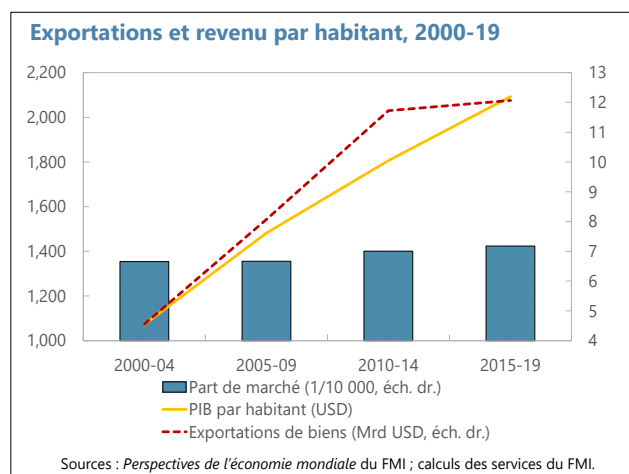
PROFITER DES AVANTAGES COMPARATIFS POUR DIVERSIFIER ET VALORISER LES EXPORTATIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE¹

Les solides performances de la Côte d'Ivoire en matière d'exportation ont été le facteur essentiel du doublement de son revenu par habitant au cours des deux dernières décennies. Pour maintenir les gains de revenu et accroître la résilience macroéconomique à l'avenir, elle devra poursuivre les efforts de diversification de ses exportations qui restent concentrées sur quelques produits. Le pays dispose d'un avantage comparatif naturel et d'une position dominante au niveau mondial pour certains produits agricoles de base, notamment le cacao, la noix de cajou, le caoutchouc naturel et le coton. Même si ses industries de transformation des produits de base se sont nettement développées ces dernières années, le pays dispose encore d'un énorme potentiel pour accroître la valeur de ses exportations primaires. Un environnement politique qui libère la productivité et facilite le développement de l'agro-industrie stimulerait la diversification des exportations et ouvrirait la voie à une transformation structurelle plus profonde de l'économie ivoirienne à l'avenir. Les réformes du plan national de développement sont des avancées dans la bonne direction.

1. L'intégration réussie de la Côte d'Ivoire dans l'économie mondiale et ses solides résultats à l'exportation ont permis au pays de plus que doubler son revenu par habitant au cours des deux dernières décennies. Les exportations de marchandises ont été multipliées par quatre au cours de la période 2000-2019 en termes nominaux et ce, à un rythme plus rapide que celui du commerce mondial, permettant à la Côte d'Ivoire de continuer à augmenter sa part de marché dans les exportations

mondiales au cours de cette période. La bonne performance du pays en matière d'exportation a été propice à une forte croissance qui a permis au revenu par habitant de passer d'environ 920 dollars en 2000 à une estimation de plus de 2 500 dollars en 2021.

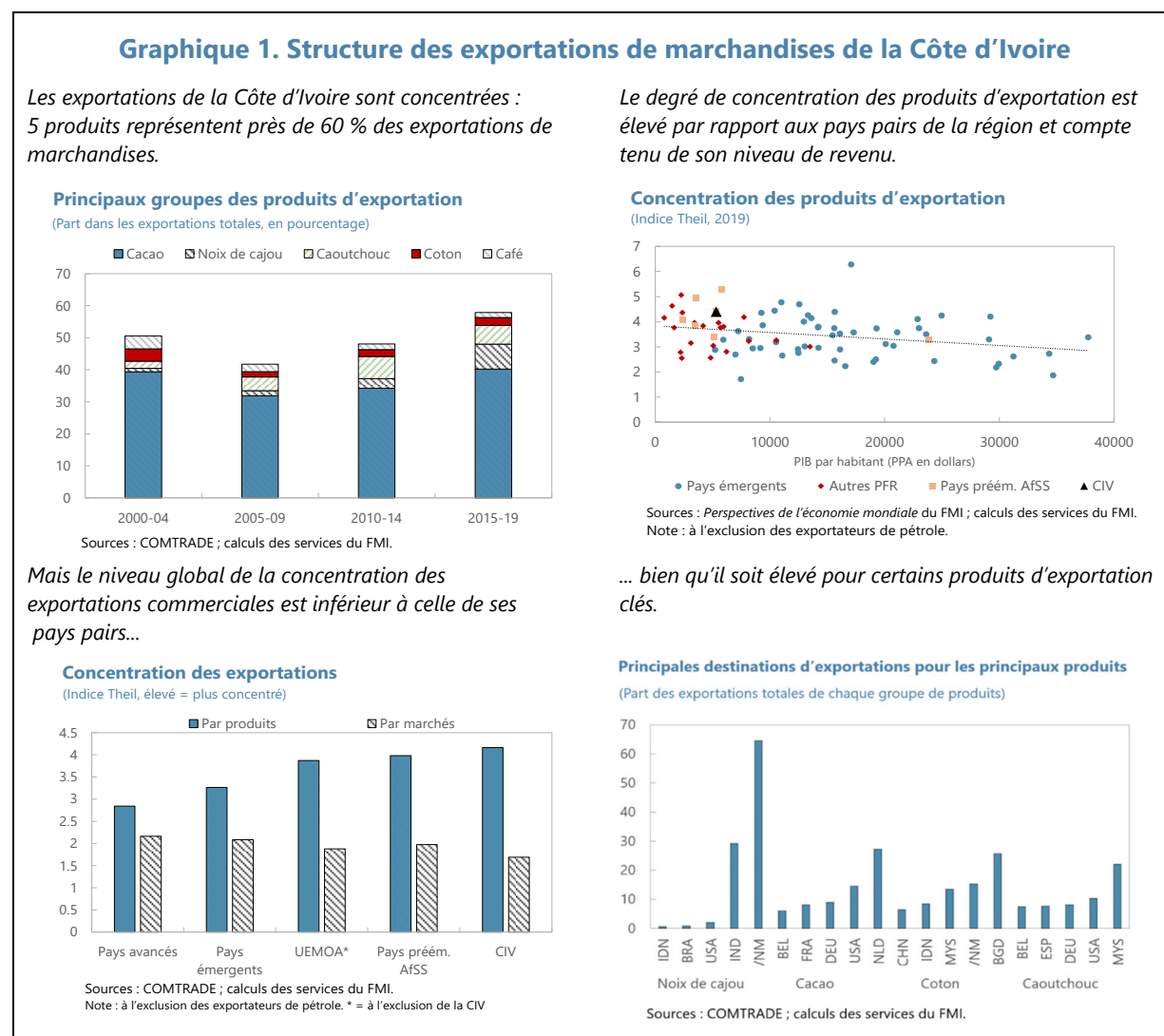
2. De nombreuses études ont démontré qu'une diversification continue des exportations et une transformation structurelle de l'économie sont essentielles au développement économique.² Une diversification plus profonde de la production et du commerce va de pair avec



¹Préparé par Claire Gicquel et Bertrand Gruss.

²Voir, par exemple, FMI (2014), Papageorgiou et Spatafora (2012), Koren et Tenreyro (2007), et Haddad et autres (2012).

une plus grande résilience macroéconomique et une croissance plus élevée à moyen terme. Par ailleurs, les périodes d'accélération de la croissance dans les pays à faible revenu ont souvent coïncidé avec une diversification accrue.



3. Les exportations de la Côte d'Ivoire restent excessivement concentrées sur quelques produits par rapport aux pays pairs et compte tenu de son niveau de revenu et de ses aspirations à devenir un pays de la tranche supérieure du revenu intermédiaire d'ici 2030.

Cinq produits ont représenté 58 % de ses exportations totales de marchandises au cours de la période 2015-2019 contre environ 42 % au milieu des années 2000 — les fèves de cacao et leurs sous-produits comptant à eux seuls pour environ 40 % des exportations de marchandises (les noix de cajou, le caoutchouc naturel, le coton et le café représentant le reste).³ Les données d'échange par produits pour effectuer une comparaison entre pays confirment que le degré de concentration des exportations de marchandises de la Côte d'Ivoire en 2019 était plus élevé que celui des marchés

³Voir également la Banque mondiale (2021).

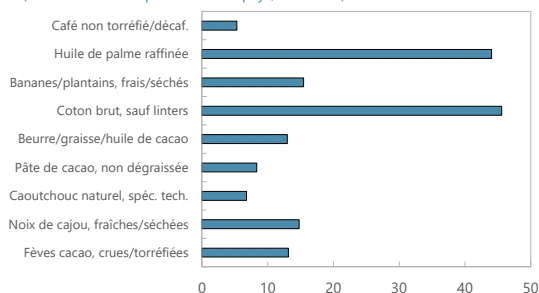
frontaliers de l'Afrique subsaharienne et d'autres pays à faible revenu ayant un niveau de revenu comparable, et nettement plus élevé que celui des économies de marché émergentes (graphique 1).⁴ En outre, la concentration des produits d'exportation s'est encore accentuée au fil du temps, et elle a encore été plus élevée au cours de la période 2015-2019 qu'au début des années 2000.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : prix à l'exportation

Les prix des principales exportations de la Côte d'Ivoire sont bas par rapport à ceux de ses pays pairs...

Valeur unitaire des principales exportations, 2019

(Position dans la répartition entre pays, en centile)

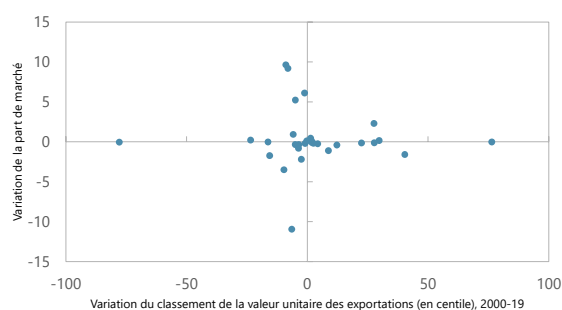


Sources : COMTRADE ; calculs des services du FMI.

Note : produits classés en fonction de leur part dans les exportations totales (les plus grandes parts dans la partie inférieure)

... mais il n'y a pas de relation claire entre l'évolution des prix et l'évolution de parts de marché au cours des deux dernières décennies.

Valeur unitaire et parts de marché, 35 premiers produits d'exportation



Sources : COMTRADE ; calculs des services du FMI.

4. Toutefois, la composition des exportations du pays est relativement diversifiée en termes de marchés de destination par rapport à ses pays pairs. Si près de la moitié des exportations de biens de la Côte d'Ivoire est le fait de huit partenaires commerciaux, le degré global de concentration sur les marchés est faible par rapport aux pays pairs. Cette situation tend à réduire la vulnérabilité de l'exposition du pays à un choc des exportations, car la volatilité spécifique à chaque produit peut être altérée par la source de volatilité spécifique au pays.

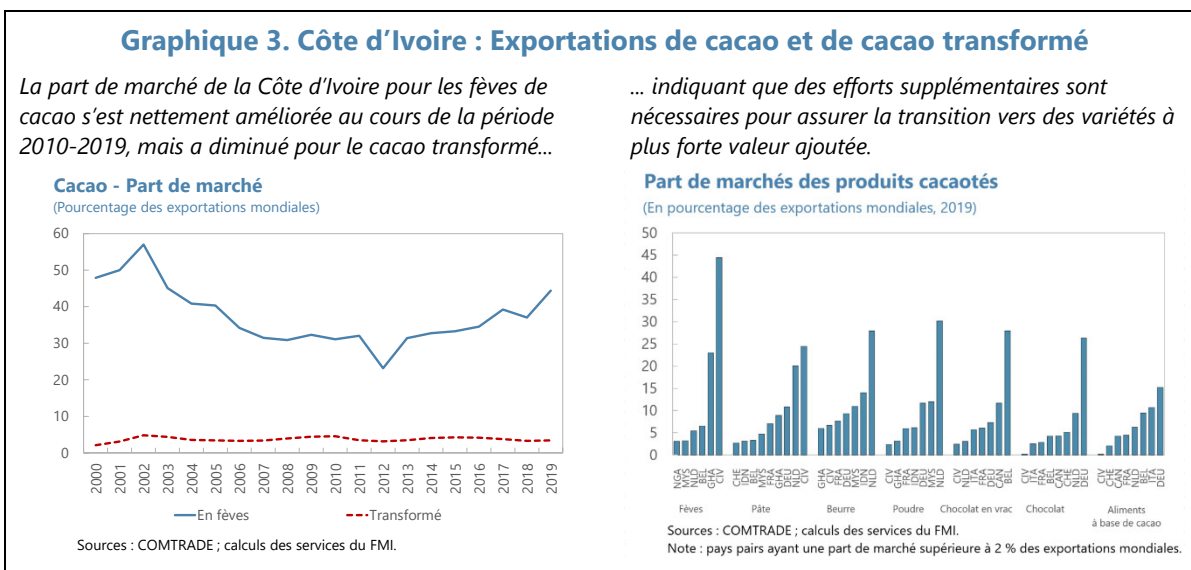
5. Les prix des principales exportations de la Côte d'Ivoire sont bas comparés à ses pays pairs, ce qui peut s'expliquer par des différences de qualité, des difficultés à exploiter une marque d'origine nationale et un niveau de transformation limité.⁵ Les valeurs unitaires à l'exportation des dix premiers produits exportés de la Côte d'Ivoire en 2019 étaient, pour chaque produit, toutes inférieures au prix médian par rapport à tous les exportateurs (graphique 2).⁶ Sept

⁴L'analyse présentée dans cette annexe s'appuie sur les données Comtrade des Nations Unies au niveau des produits (nomenclature CTCL, rév. 3, rubriques sur 5 chiffres), couvrant 3 119 produits individuels, disponibles pour la période 2000-19. Les mesures de la concentration des exportations selon les produits et les marchés sont basées sur les indices de Theil.

⁵Les autres facteurs qui peuvent contribuer à abaisser la valeur unitaire des exportations de la Côte d'Ivoire par rapport à ses pays pairs pour des groupes de produits assez homogènes sont les coûts de fret relativement élevés auxquels doit faire face la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Carrière-Swallow et autres, 2022).

⁶Les valeurs unitaires à l'exportation sont des valeurs représentatives des prix à l'exportation et sont calculées, pour chaque produit, comme étant le rapport entre les valeurs à l'exportation et les quantités.

de ces produits avaient des prix inférieurs au 20^e centile de la répartition entre pays. Pour les fèves de cacao, par exemple, la valeur unitaire à l'exportation était proche de la médiane de l'ensemble des pays au cours de la période 2000-10, mais plus récemment, elle est tombée sous le deuxième décile de la répartition entre pays. Comme le code produit des fèves de cacao désigne un groupe de produits très étroit et homogène, le prix relativement bas pourrait refléter, entre autres, des problèmes de qualité ou des difficultés à asseoir une marque d'origine nationale pour les fèves de cacao de la Côte d'Ivoire.⁷ La valeur unitaire à l'exportation de la noix de cajou fraîche ou séchée, deuxième produit d'exportation de la Côte d'Ivoire en termes de valeur, est également basse. Elle s'est maintenue aux alentours du 15^e centile de la répartition entre pays au cours de la période 2001-19. Dans ce cas, toutefois, la faible valeur unitaire relative par rapport aux pays pairs est probablement due à la faible part de produits transformés dans ses exportations de noix de cajou, plutôt qu'à des problèmes de qualité⁸. Plus généralement, si la valeur unitaire relativement basse des exportations de la Côte d'Ivoire peut avoir contribué à gagner des parts de marché pour certains produits, il n'y a pas, pour les 35 premiers produits d'exportation du pays, de relation claire entre les variations observées des valeurs unitaires et les parts de marché au cours de la période 2000-19.



6. Si la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif et d'une position dominante sur le marché de la production de cacao, elle n'a pas encore été en mesure de tirer parti de cette position et de devenir un acteur dominant pour les produits à base de cacao à plus forte valeur ajoutée. La part de marché de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales de fèves de cacao a augmenté au cours de la dernière décennie, passant d'environ 31 % en 2010 à environ 44 %

⁷Le prix mondial des fèves de cacao (c'est-à-dire la moyenne de tous les pays exportateurs) peut à son tour être affecté par l'intégration verticale et horizontale accrue du secteur, ce dernier étant constitué d'un nombre limité de grandes sociétés de commerce et de transformation représentant une part importante de la demande mondiale (Gay et Tsowou, 2015).

⁸Le code CTCL, rév. 3, pour les noix de cajou (05773) comprenait à la fois les noix de cajou brutes et les amandes de noix de cajou (transformées).

en 2019 (graphique 3). Sa part de marché dans certains produits cacaotés semi-transformés est également importante, comme pour la pâte de cacao (environ 24,5 % des exportations mondiales) et le beurre (environ 6,5 % des exportations mondiales). Toutefois, la part de marché du pays pour l'ensemble des produits cacaotés transformés reste faible (environ 3,4 % en 2019) et a même diminué au cours de la dernière décennie (elle était de 4,6 % en 2010). S'il est difficile de parvenir tout en haut de la chaîne de valeur ajoutée en exportant du chocolat fini, (le transport réfrigéré vers les marchés avancés est coûteux, alors que le marché régional présente une demande limitée et souffre de la faible connectivité des transports), les possibilités d'accroître encore la part des exportations de produits semi-transformés restent importantes.

7. La performance remarquable des exportations de noix de cajou au cours des deux dernières décennies est indicative d'un grand potentiel d'ajout de valeur aux exportations. La part de marché de la noix de cajou de la Côte d'Ivoire, y compris les produits bruts et transformés, est passée de moins de 4,5 % des exportations mondiales en 2000-2004, à près de 14 % en 2015-19 (graphique 4). Malgré de récents progrès, la Côte d'Ivoire exporte encore environ 85 % de ses noix de cajou non transformées (sous forme de noix brutes), principalement vers le Vietnam et l'Inde (qui représentaient ensemble plus de 94 % des exportations totales de noix de cajou de la Côte d'Ivoire en 2019).⁹ La comparaison des exportations de noix de cajou entre la Côte d'Ivoire et ces deux pays illustre l'important potentiel dont dispose encore le pays : le Vietnam et l'Inde exportent des produits à plus forte valeur ajoutée (amandes de noix de cajou) principalement vers les économies avancées (plus de 70 et 50 % de leurs exportations de noix de cajou sont destinées aux pays avancés, contre environ 4 % pour la Côte d'Ivoire). Le prix unitaire moyen des exportations de noix de cajou du Vietnam (défini comme la valeur des exportations divisée par le volume ou le tonnage exporté du Vietnam) était plus de six fois supérieur à la valeur unitaire des exportations de noix de cajou (principalement des noix) vers le Vietnam, en provenance de Côte d'Ivoire ou d'autres origines. Étant donné que la transformation de la noix de cajou est une activité à forte intensité de main-d'œuvre, la libération du potentiel du pays pour accroître sa capacité nationale de transformation s'accompagnerait d'une forte création d'emplois, en particulier pour les femmes.¹⁰

⁹La noix de cajou transformée est passée de 9 % du total des exportations de noix de cajou en 2019 à 14 % en 2021.

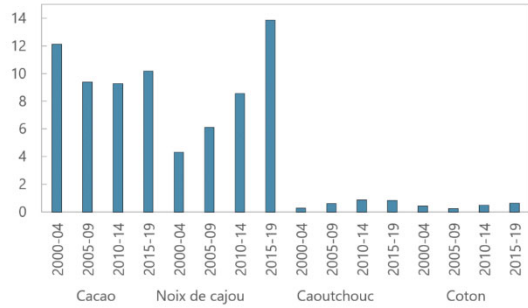
¹⁰Environ 80 % des travailleurs des usines de transformation de la noix de cajou sont des femmes (Kone, 2010).

Graphique 4. Côte d'Ivoire : potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée pour les exportations primaires

La Côte d'Ivoire a consolidé sa position dominante dans le secteur de la noix de cajou et a gagné des parts de marché dans le caoutchouc et le coton. Ces produits représentent près de 60 % des exportations de marchandises.

Part de marché des denrées brutes et transformées

(En pourcentage des exportations mondiales de chaque groupe de produits)

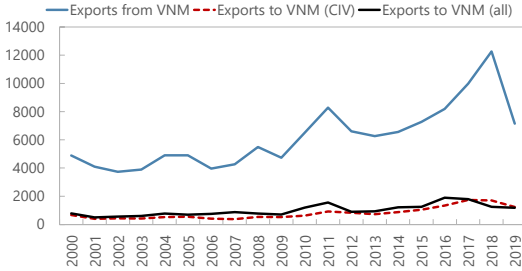


Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; calculs des services du FMI.

... et d'augmenter la valeur ajoutée de ses exportations primaires.

Valeur unitaire des noix de cajou à l'exportation, en provenance et à destination du Vietnam

(En dollars par tonne)

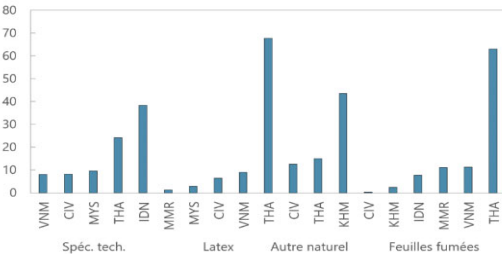


Sources : COMTRADE ; calculs des services du FMI.
Note : CTCI, Rév. 3, code produit 05773

... indique également un potentiel important de diversification des exportations primaires du pays et d'augmentation de la valeur ajoutée des exportations.

Part de marché dans les produits à base de caoutchouc naturel

(En pourcentage des exportations mondiales, 2019)

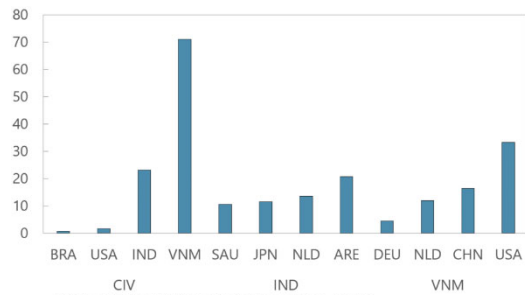


Sources : COMTRADE ; calculs des services du FMI.
Note : Pays pairs ayant une part de marché supérieure à 1 % des exportations mondiales.

Développer davantage la capacité nationale de transformation lui permettrait de réorienter ses exportations de noix de cajou vers les pays à revenu élevé...

Principales destinations d'exportation pour les noix de cajou, 2019

(Part des exportations totales de noix de cajou pour chaque pays, en pourcentage)

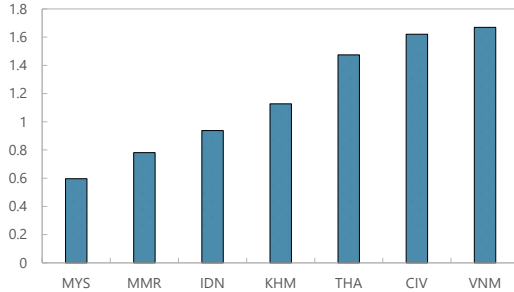


Sources : COMTRADE ; calculs des services du FMI.

L'avantage comparatif du pays pour le caoutchouc naturel...

Productivité des plantations de caoutchouc naturel, 2015-20

(Rendement moyen, tonne/ha)

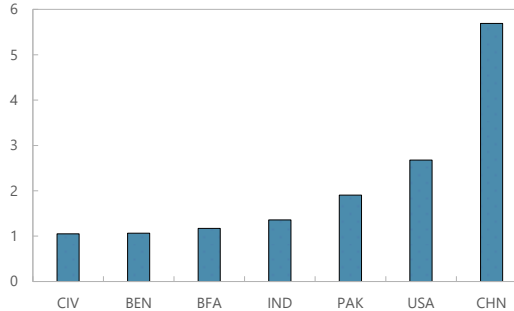


Sources : FAO ; calculs des services du FMI.

Le pays a la possibilité d'améliorer encore sa productivité pour le coton, ce qui lui permettrait de renforcer son avantage comparatif et de faciliter le développement des industries textiles.

Productivité de la graine de coton, 2015-20

(Rendement moyen, tonne/ha)



Sources : FAO ; calculs des services du FMI.

8. La Côte d'Ivoire a également consolidé un avantage comparatif évident dans les exportations primaires de caoutchouc naturel et de coton, ce qui peut conduire à une plus grande diversification et à des exportations à plus forte valeur ajoutée à l'avenir.¹¹ La part de marché du pays dans le caoutchouc techniquement spécifié (TSR, résultat d'une transformation standardisée de base du caoutchouc naturel brut en un produit transportable) a considérablement augmenté au cours des dernières années, passant d'une part stable de 3 % des exportations mondiales au cours de la période 2000-13 à plus de 8 % en 2019. La part de marché du latex (un produit transformé) a également bondi pour atteindre 6,5 % en 2019 (alors qu'elle était presque nulle quelques années auparavant). Ces évolutions sont le résultat d'importants investissements dans les capacités de transformation du caoutchouc en un produit exportable, ainsi que de conditions naturelles très favorables : le rendement des récoltes de caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire est, de fait, l'un des plus élevés parmi les pays qui dominent le marché mondial de ce produit. Le pays a également enregistré une amélioration significative de la part de marché de ses exportations de coton ces dernières années, qui est passée de 1,2 % des exportations mondiales en 2012 à 2,6 % en 2019. Toutefois, la majeure partie de son coton brut est exportée brute vers l'Asie pour la production de textiles, puis réimportée en Côte d'Ivoire pour teinter le célèbre tissu ivoirien imprimé à la cire. Si les rendements du coton sont comparables à ceux des pays pairs de la région qui occupent une position dominante dans les exportations de coton, ils restent inférieurs à ceux des principaux acteurs mondiaux, ce qui démontre un potentiel latent d'amélioration de la productivité dans la production primaire. Le faible volume des exportations de caoutchouc et de coton transformés, malgré des avantages comparatifs évidents dans leur production primaire, montre qu'il est largement possible d'atteindre les échelons supérieurs de la valeur ajoutée à l'avenir.

9. Une stratégie visant plusieurs fronts sera nécessaire pour diversifier et valoriser les exportations à moyen terme de la Côte d'Ivoire. La capitalisation des avantages comparatifs du pays en matière d'agriculture est essentielle pour sa stratégie de développement ; l'agriculture offre une plateforme solide pour diversifier davantage la production primaire du pays, ainsi que pour valoriser ses exportations agricoles.¹² Il est important de noter que les politiques nécessaires au développement d'entreprises agroalimentaires capables de tirer parti des avantages comparatifs naturels de la Côte d'Ivoire dans le domaine de l'agriculture permettraient également à d'autres activités industrielles et de services à plus forte valeur ajoutée de prospérer, ouvrant ainsi la voie au développement du pays.

10. Plusieurs études ont mis en évidence un train de politiques et de réformes générales qui peuvent contribuer à promouvoir la diversification des exportations et une

¹¹En utilisant une mesure simple de l'avantage comparatif révélé de Balassa (1965) (définie comme la part d'un produit donné dans les exportations totales du pays divisée par la part des exportations mondiales de ce produit), la Côte d'Ivoire s'est classée deuxième et quatrième en 2019 pour ce qui est des exportations de caoutchouc brut et de coton, respectivement. Si la Côte d'Ivoire disposait d'un avantage comparatif important sur le café au début des années 2000, sa part de marché n'a cessé de diminuer au cours des deux dernières décennies (atteignant moins de 0,7 % en 2019).

¹²Voir Société financière internationale (2020).

transformation structurelle.¹³ Elles visent notamment à améliorer les infrastructures et les réseaux commerciaux, à investir dans le capital humain, à renforcer la gouvernance, à promouvoir des circuits financiers solides et à réduire les obstacles à l'entrée de nouveaux produits. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les principales priorités sont les suivantes :

- **Infrastructure** - L'amélioration de la connectivité des entreprises industrielles aux réseaux de transport, d'électricité et de communication sera essentielle pour libérer le potentiel de l'industrie de transformation des produits de base. Les initiatives du plan national de développement visant à moderniser les zones industrielles sont un pas dans la bonne direction.¹⁴
- **Climat des affaires et gouvernance** - La poursuite de l'amélioration du climat des affaires (en simplifiant la bureaucratie et en remédiant aux faiblesses du cadre réglementaire et de la protection des droits de propriété) et de la gouvernance contribuerait également à attirer les investissements privés indispensables.
- **Capital humain** - Les initiatives en cours visant à améliorer la formation professionnelle et à mettre à niveau les compétences dans le cadre du nouveau programme social du gouvernement peuvent contribuer à garantir une offre de compétences propice à la transformation structurelle de l'économie, et devraient continuer à être affinées en étroite coordination avec le secteur des entreprises.
- **Accès au financement** - Pour réaliser les investissements nécessaires pour stimuler la diversification des exportations, les obstacles à l'accès au financement devront être éliminés, notamment en remédiant aux déficiences des procédures d'insolvabilité et en renforçant le rôle du bureau d'information sur le crédit.
- **Commerce** - S'attaquer aux obstacles à l'intégration régionale et tirer parti de l'accès aux marchés de l'UEMOA et de la CEDEAO pourrait également faciliter la diversification des exportations à l'avenir (Banque mondiale 2021).

11. Des mesures sectorielles ciblées peuvent également être nécessaires pour remédier aux défaillances spécifiques du marché qui freinent l'émergence d'activités à plus forte valeur ajoutée. Si les politiques horizontales décrites sont des priorités de premier ordre pour débloquer le potentiel de diversification de la Côte d'Ivoire, il suit que les défaillances de coordination et les externalités d'apprentissage qui empêchent le développement de compétences spécialisées, d'intrants intermédiaires ou d'infrastructures, peuvent nécessiter des interventions axées sur l'industrie. Par exemple, les entreprises peuvent ne pas être en mesure d'internaliser pleinement les retombées positives que l'investissement dans des compétences spécifiques à un secteur pourrait avoir sur d'autres entreprises (et même d'autres secteurs). Des interventions

¹³Voir, par exemple, FMI (2014) et Salinas (2021).

¹⁴En Côte d'Ivoire, l'objectif des zones industrielles est de fournir des terrains donnant accès à des infrastructures adaptées aux industries et non pas d'offrir automatiquement des exonérations fiscales.

ciblées, comme l'initiative des autorités visant à développer un centre de recherche et de formation sur la transformation des noix de cajou, peuvent contribuer à diminuer ces défaillances du marché. Des initiatives de promotion des exportations peuvent également atténuer la difficulté d'obtenir et d'avoir une bonne compréhension des informations, notamment en aidant les nouvelles entreprises (et surtout les petites) à comprendre les exigences des importateurs potentiels et à respecter les normes de certification de la qualité. De même, des initiatives publiques coordonnant tous les agents le long des chaînes de valeur pourraient favoriser la consolidation d'une marque d'origine nationale pour les exportations alimentaires de la Côte d'Ivoire. Toutefois, toute intervention publique ciblée devrait concerner les industries orientées vers l'exportation (plutôt que des entreprises individuelles), maintenir la concurrence dans le secteur, être transparente et soumise à une obligation de rendre des comptes (afin d'empêcher l'accaparement par l'État) et réussir un test coûts-avantages approprié (afin de garantir un taux de retour social adéquat).¹⁵

¹⁵Voir FMI (2022) pour une discussion sur un cadre conceptuel approprié.

Bibliographie

Carrière-Swallow, Yan, Pragyant Deb, Davide Furceri, Daniel Jimenez, Jonathan D. Ostry. 2022. "Shipping Costs and Inflation." IMF Working Paper No. 2022/061.

Kone, Miaman (2010). "Analysis of the Cashew Sector Value Chain in Côte d'Ivoire." African Cashew initiative (ACI). <https://www.fao.org/sustainable-food-value-chains/library/details/en/c/358305/>

Koren, Miklós and Silvana Tenreyro. 2007. "Volatility and Development." *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 122, pp. 243-87.

Haddad, Mona, Jamus Jerome Lim, Cosimo Pancaro and Christian Saborowski. 2012. "Trade openness reduces growth volatility when countries are well diversified." ECB Working Paper No. 1491.

IMF. 2014. "Sustaining Long-Run Growth and Macroeconomic Stability in Low-Income Countries - The Role of Structural Transformation and Diversification." IMF Policy Papers, issue 38.

IMF. 2022. "Industrial Policy for Growth and Diversification: A Conceptual Framework." IMF Departmental Paper, *forthcoming*.

International Finance Corporation. 2020. "A Country Private Sector Diagnostic: Creating Markets in Côte d'Ivoire." September 2020.

Papageorgiou, Chris, and Nikola Spatafora. 2012. "Economic Diversification in LICs: Stylized Facts and Macroeconomic Implications." IMF Staff Discussion Note SDN/12/13.

Salinas, Gonzalo. 2021. "Proximity and Horizontal Policies: The Backbone of Export Diversification." IMF Working Paper No. 2021/064.

Gayi, Samuel K. and Komi Tsowou. 2015. "Cocoa Industry: Integrating Small Farmers into the Global Value Chain." United Nations Conference on Trade and Development, UNCTAD/SUC/2015/4.

World Bank. 2021. Côte d'Ivoire Country Economic Memorandum, Sustaining the Growth Acceleration, April 2021.